



Comité Départemental de Basket Ball de l'Orne

Maison Départementale des Sports

61 bis avenue de Basingstoke

61000 ALENCON

02 33 80 27 44 cdorne.basket@wanadoo.fr

Site internet : basketorne.fr

Procès Verbal N° 5 Comité Directeur du 29 janvier 2018

Présents : Chassac Corinne - Dejoux Cathy - Fraboulet Carine - Rousseau Marie-Laure - Vinot Françoise
Bouvet Jérôme - Canet Samuel - Esnault Frédéric - Lemoigne Christian - Lesieux Thibault - Lesieux
William - Podevin Christophe – Vallet Jean-Marie - Brionne Paul .

Invitée présente : Boutigny Adélaïde .

Excusée : Pérot Marie-Noëlle

Commission Mini basket, Corinne :

Un courrier a été adressé aux clubs pour leur demander d'organiser des plateaux U7 et U9.

Des soucis pour l'organisation de la journée Open du 17 mars puisque le BCPM n'est plus engagé.

Nous attendons les résultats des clubs pour convoquer les joueurs qui disputeront la finale départementale du Challenge Benjamins le 18 février à Argentan. La finale régionale aura lieu également à Argentan le dimanche 25 mars.

Commission des Equipements, Corinne :

Quelques gymnases sont maintenant homologués. Tous les dossiers ne sont pas encore parvenus, les municipalités seront relancées. Un état des lieux précis sera communiqué lors de notre prochain Comité Directeur.

Présidence, Samuel :

A été le chef de délégation lors du TIC à Douvres les 6 et 7 janvier, a participé aux assises départementales de l'arbitrage le 13 janvier à Alençon et à l'Assemblée Extraordinaire de la Haute Normandie le 20 janvier.

Le Président s'est entretenu avec Franck Girault pour tenter de trouver une solution aux problèmes relationnels concernant le Basket Ball Fertois avec l'A B C Mortagne et le B C P Mélois. Christophe Podevin sera délégué sur la rencontre ABCM / BBF1 le 17 mars, Paul Brionne le 24 mars pour BBF1 / BCPM.

Le Comité Directeur est informé que Patrick Haquet a signé un contrat qui lui confie la mission de former les futurs cadres ornais animateurs et initiateurs.

Commission des Compétitions, Christophe :

Pointe quelques soucis dans l'envoi de feuilles e.marque, précise que l'UBCU Alençon rattrape progressivement ses rencontres en retard, se félicite que toutes les rencontres de Pré Régionale Masculine soient jouées.

Paul regrette que tous les résultats ne soient pas encore enregistrés par les clubs sur FBI le dimanche soir.

Commission du Développement, Christian :

S'inquiète de la baisse du nombre de nos licenciés. A ce jour 869 masculins et 468 féminines soit 1 337 licenciés alors que nous en comptons 1 396 à la même date en 2017. Il nous faut ajouter à ce nombre 419 enfants inscrits en Opération Basket Ecole et 96 licences contact avenir.

Commission des Officiels, Jérôme :

Fait le compte rendu des Assises Départementales de l'Arbitrage tenues le samedi matin 13 janvier à Alençon, seulement quatorze personnes. L'open U11 n'ayant pu avoir lieu l'après-midi a semble-t-il empêché une plus forte participation des clubs. A noter que les sujets ont été abordés avec passion mais aussi respect d'autrui.

Précise que Paul et Thibault ont fait passer le Luc Léger à Marie-Laure Rousseau, Olivier Monnier, Ludovic Legros et lui-même Jérôme Bouvet.

Soulève le problème des dérogations. Après discussion il est demandé à Paul de bloquer toutes nouvelles demandes de dérogations en seniors, PRF et PRM, celles-ci n'auront maintenant effet qu'après validation du Président de la Commission des Compétitions.

La situation de l'U B C U Alençon au regard de la charte de l'arbitrage est évoquée.

Les arbitres club n'ayant pas accès à leurs désignations sur FBI, la CDO leur enverra un courriel.

Commission Technique, Fred :

Note que nos équipes ont eu du mal à s'exprimer lors du TIC de Douvres.

Se félicite de l'embauche de Patrick Haquet pour la formation des cadres.

Quatre candidats du Calvados demandent à suivre la formation animateur dans l'Orne. Leur candidature est acceptée, une participation financière de cent cinquante euros par candidat leur sera demandée.

La première session aura lieu les 24 et 25 février à La Ferté Macé.

Secrétariat, Paul :

PV 3 adopté.

PV4 adopté sous réserve de remplacer « cette association » par « les associations » dans l'alinéa 5 de l'article 33 de nos Règlements Généraux.

Un rappel sera envoyé aux arbitres n'étant pas en règle avec le dossier médical spécifique aux arbitres.

Informe les membres d'incidents ayant eu lieu en fin de rencontre U17M opposant le B C Pays de la Risle à la M J C Vimoutiers. Il est décidé de saisir la Commission de Discipline, Marie-Noëlle Pérot devra ouvrir une procédure disciplinaire.

Le Président

Samuel Canet

Le Secrétaire

Paul Brionne